

le mercredi 11 décembre 2002

10 heures

Prière.

M. Malley (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de la Miramichi, qui demandent à la province d'envisager la construction, dans leur région, d'un établissement de soins spécialisé dans la maladie d'Alzheimer. (Pétition 5.)

L'hon. M. Volpé dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick : Évaluation de l'intendance et de la gestion : Novembre 2002*.

M. Richard demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions orales. Le consentement unanime est refusé.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Mesheau :

22, Loi supplémentaire de 2001-02 (3) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 14, 13, 18 et 19.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

15, *Loi modifiant la Loi sur la pêche sportive et la chasse ;*
16, *Loi modifiant la Loi sur les incendies de forêt.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

À 12 h 30, la séance est d'office suspendue jusqu'à 14 h.

14 h

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Sur la demande de M. S. Graham, le président revient à l'appel des avis de motion.

M. S. Graham donne avis de motion 66 portant que, le mardi 17 décembre 2002, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

attendu que l'infrastructure routière a été citée comme étant un élément clé du développement économique du nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les routes 17 et 11 sont des composantes cruciales de cette infrastructure ;

attendu que le premier ministre a dit qu'il est disposé à chercher à conclure une entente fédérale-provinciale à parts égales 50-50 pour améliorer la route en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie en principe une entente fédérale-provinciale à parts égales 50-50 de 180 millions de dollars pour l'amélioration des routes 17 et 11.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de 20, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Richard, appuyé par M. S. Graham, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la suppression de tous les mots après le mot « que » et leur remplacement par ce qui suit :

le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois.

La question proposée, il s'élève un débat.

M^{me} Fowlie invoque le Règlement ; elle cite le commentaire 676 de la sixième édition de *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, qui déclare qu'un amendement portant report de la deuxième lecture d'un projet de loi jusqu'à l'examen de son objet par un comité est irrecevable en ce sens qu'il ne s'oppose pas au principe du projet de loi mais se contente de fixer une condition.

M. Bernard, président suppléant de la Chambre, suspend la séance à 15 h 30.

15 h 40

M. Bernard reprend le fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre et statue que l'amendement proposé ne fixe aucune condition et est recevable, en tant que motion dilatoire portant renvoi de l'objet à un comité.

Le débat reprend sur l'amendement proposé.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M^{me} Mersereau
M. Richard

M. S. Graham
M. Haché

M. Kennedy
M^{me} Weir

CONTRE : 30

l'hon. N. Betts
l'hon. M. Green
M. Sherwood
l'hon. M. McFarlane
l'hon. M^{me} Jardine
l'hon. M. Volpé
M. J. Betts
M^{me} Fowlie
M. LeBlanc
M^{me} Poirier

M. Carr
M. Malley
M. Stiles
M. MacDonald
M. Forbes
M. Holder
M. Kinney
M. McGraw
M. Steeves
M. Landry

M. Laforest
M^{me} Keddy
M. Huntjens
M. Savoie
M. Ashfield
M. MacKenzie
M^{me} Dubé
M. Alward
M. J. Dubé
M. Moore

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

POUR : 6

M ^{me} Mersereau	M. S. Graham	M. Kennedy
M. Richard	M. Haché	M ^{me} Weir

CONTRE : 25

L'hon. N. Betts	M. Cosman	M. McGraw
L'hon. M. Green	M. Carr	M. Steeves
M. Sherwood	M. Malley	M. Landry
L'hon. M ^{me} Jardine	M. Stiles	M. Savoie
L'hon. M. Volpé	M. MacDonald	M. Ashfield
L'hon. M. Weston	M. Forbes	M. MacKenzie
M. J. Betts	M. Holder	M ^{me} Dubé
M ^{me} Fowlie	M. Kinney	M. Alward
M ^{me} Poirier		

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Pendant l'étude du projet de loi 14, *Loi sur les zones naturelles protégées*, M. Haché propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que le projet de loi 14, *Loi sur les zones naturelles protégées*, soit amendé comme suit :

par la substitution, aux alinéas 5(3)a) et 5(3)b), de ce qui suit :

a) toute consultation qu'il estime appropriée s'il s'agit d'une zone naturelle protégée de 750 hectares ou moins ou d'une zone naturelle protégée de 200 hectares ou moins qui est adjacente à une propriété privée;

b) des consultations conformément aux règlements s'il s'agit d'une zone naturelle protégée de plus de 750 hectares ou d'une zone naturelle protégée de plus de 200 hectares qui est adjacente à une propriété privée;

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 4

M^{me} Mersereau
M. Richard

M. Haché

M. Kennedy

CONTRE : 20

l'hon. M. Green
l'hon. M^{me} Jardine
l'hon. M. Volpé
l'hon. M. Weston
M^{me} Fowlie
M. LeBlanc
M. Cosman

M. Malley
M. Holder
M. Kinney
M. McGraw
M. Steeves
M. Landry
M. Huntjens

M. Savoie
M. Bernard
M. MacKenzie
M. Alward
M. J. Dubé
M. Williams

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

14, *Loi sur les zones naturelles protégées.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. N. Betts, il est résolu que la Chambre, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 12 décembre 2002 à 15 heures.

La séance est levée à 18 heures.